

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 333

présenté par
M. Albarello

à l'amendement n° 5 de M. Grouard

à l'ARTICLE 8

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« consultatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.